

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

2 jours
14 heures

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures d'un mode opératoire.

Prérequis

- Fournir une attestation Médicale indiquant l'Aptitude au Poste de travail.
- Comprendre, Parler, Lire et Ecrire la langue Française (Pour les stagiaires ne maîtrisant pas la langue, prévoir un interprète et avvertir le centre lors de l'inscription).

Effectif

Groupe de 10 personnes

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de Formation
- Paper Board
- Vidéo Projecteur
- Diaporamas Pédagogiques
- Vidéos Pédagogiques
- Etude de Cas
- Mise en Situation
- Plateforme Pédagogique
- Documents / Vidéos INRS
- Documents / Vidéos OPPBTP

En salle et/ou sur la Plateforme Pédagogique, le stage s'appuie sur une alternance entre la théorie et la pratique avec des exposés, des échanges, des débats entre les stagiaires, ainsi que des activités d'applications et de mise en situations liées à l'activité de l'apprenant.

Formateur

Les sessions sont animées par des formateurs titulaires d'une Attestation de Compétence de Formateur Amiante SS4 ou par tout intervenant ayant une expérience dans le domaine d'activité des Stagiaires ou dans la prévention du risque amiante et étant référencé par le Responsable Pédagogique de la formation dispensée.

Suivi et évaluation

Validation du Stage :

- Présence Obligatoire
- Assiduité et participation
- Réussite au Test du type Questionnaire à Choix Multiples (QCM).
- Réussite au Test d'évaluation pratique sur la plateforme.

Objectifs de la formation

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante Sous-Section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention Sous-Section 4 des moyens de prévention définis par l'Encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Connaître le risque amiante et la réglementation
- Appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Contenu

Domaines de Compétence développés :

DC 1 – Connaître le risque amiante et la réglementation le concernant :

- Identifier le danger amiante.
- Dans le cadre de ses interventions, repérer les exigences au regard de la réglementation « Travail », « Environnement », et « Transport » et leurs évolutions.

DC 2 – Appliquer les mesures de prévention :

- Appliquer les mesures de protections collectives
- Appliquer les mesures de protections individuelles.
- Appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle.

DC 3 – Participer à la démarche de prévention de l'entreprise :

- Signaler les situations dangereuses et informer l'encadrement.
- Savoir réagir face à une situation anormale.
- Participer à l'amélioration des conditions de travail.

Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Être capable d'appliquer un mode opératoire.

Prescriptions minimales de formation du Personnel Opérateur de Chantier :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) :notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des Plateformes Pédagogiques :

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.



Informations complémentaires

Documents à fournir à l'inscription du stagiaire :

- Attestation Médicale indiquant l'aptitude du Stagiaire au poste de travail.
- Devis ou Bon de commande, convention de formation et copie du programme de formation validé par le responsable de formation du Stagiaire ou par la personne validant la commande.

Matériel à apporter :

- Matériel nécessaire à la prise de note.
- Maillot de bain
- Serviette

Sont notamment visées :

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone ;
- Connaître le rôle des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies.
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.
- Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

